



taxe d habitation et droits

Par **bovitro13**, le **05/09/2019** à **18:46**

Bonjour,

Sans droit ni titre j'occupe une maison sur le domaine public (mairie) depuis 2002. Je paye la taxe d'habitation. Me donne-t-elle des droits ?

Quel recours ai-je devant le tribunal d instance sachant que le tribunal des référés s'est déclaré incompetent dans cette affaire ?

Merci d avance.

Par **youris**, le **05/09/2019** à **19:05**

bonjour,

je suppose que la taxe d'habitation que vous payez est à votre nom mais cela signifie seulement que vous occupez ce logement au 1° janvier de l'année mais cela ne prouve pas que vous occupez légalement cette maison.

payez-vous quelque chose au propriétaire de la maison?

si la maison est construite sur le domaine public qui est imprescriptible, vous ne pouvez pas en revendiquer la propriété.

salutations